

Nombre de membres en exercice: 23		Séance du 17 mars 2021	
Présents : 21		L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de	
Votants: 23		Sont présents: Patrick GOT, Jeanne OUROS, Gérard SOLÉ, Bruno ANIEN, Catalina BERIOT, Paul GRAND, Jean Philippe HIDALGO, Catherine PORTAS, Chantal BENOIT, Alain SERRAT, Christine TIGNOL, Stéphan GYBELY, Jean François VORMS, Olivia FORNOUS NOYÉ, Stéphanie FORCADA, Stéphanie DA CUNHA E SILVA, Nicolas BARDETIS, Roger DUCASSY, Jérôme ROFES, Mélanie IGLESIAS, Johanna MARIN	
		Représentés: Isabelle MINGORANCE par Jeanne OUROS, Raphaël ROS par Patrick GOT	
		Excuses:	
		Absents:	
		Secrétaire de séance: Bruno ANIEN	

Approbation du compte rendu de la séance du 3 mars 2021 :
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Objet: Approbation du Compte Administratif 2020 - DE 2021 018

OBJET : Approbation du compte administratif 2020 (Budget principal, CCAS)

Le Conseil Municipal de la Commune de BAHO, réuni sous la présidence de Mme Jeanne OUROS, Adjointe au Maire, après que le Maire eut quitté la salle, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par M. Patrick GOT, Maire.

1/ Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'année 2020, autant pour le budget principal de la Commune que pour le compte annexe du CCAS.

Budget Principal

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat définitif	436 180.39			1 051 298.26		615 117.87

CCAS

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat définitif				267.58		267.58

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil ouï l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- D'APPROUVER la présentation du Compte Administratif 2020, autant pour le budget principal de la Commune que pour le compte annexe du CCAS.
- DE RECONNAITRE la sincérité des comptes
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que présentés dans le compte administratif 2020.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2020 - DE 2021 019

OBJET : Approbation du compte de gestion 2020 (Budget principal et CCAS)

Le Conseil Municipal de la Commune de BAHO,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, et le budget annexe du CCAS. Les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 tant du budget principal que du budget annexe du CCAS.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et du budget annexe du CCAS.

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE à l'unanimité,

- Que le compte de gestion du budget principal et du budget annexe du CCAS dressés pour l'exercice 2020 par le receveur municipal visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice - DE 2021 020

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement de la SF	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser	A prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-71 521.00		-364 659.39		-436 180.39
FONCT	600 989.43	-71 521.00	+521 829.83	0.00	+ 1 051 298.26

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2020	1 051 298.26
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et exécution du virement prévu au B.P. (1068)	-436 180.39
Affectation du solde disponible à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	615 117.87

Le conseil Municipal, oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'APPROUVER l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du Budget Primitif 2021 - DE 2021 021

OBJET : Vote du Budget Primitif 2021 : budget principal et centre communal d'action sociale

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2021 élaboré pour le budget principal de la commune et le budget annexe du CCAS :

Budget Principal

Section de fonctionnement	
Dépenses : 3 155 000.00	Recettes : 3 155 000.00
Section d'investissement	
Dépenses : 3 260 000.00	Recettes : 3 260 000.00

C.C.A.S.

Section de fonctionnement	
Dépenses : 30 090.00	Recettes : 30 090.00

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- D'ADOPTER le budget primitif 2021 du budget principal ainsi que du budget annexe du CCAS

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du taux d'imposition de la Taxe Foncière (bâti et non bâti) - DE 2021 022

OBJET : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 des taxes directes locales. La commune n'ayant plus à délibérer sur la taxe d'habitation

A savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 16.50% (sans augmentation)
- Taxe foncière (non bâti) : 44.00% (sans augmentation)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'ADOPTER, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021, tels que proposés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Autorisation donnée au Maire de lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le stade municipal - DE 2021 023

OBJET : Autorisation donnée au Maire de lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le stade municipal.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité a décidé de lancer la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le stade municipal. Ce complexe comprendra notamment des vestiaires, des salles pour les associations sportives, un lieu de convivialité, une tribune de 200 places environ mais également un local destiné au Point jeunes.

Afin de réaliser cet investissement, il est nécessaire de réaliser une consultation pour retenir un maître d'œuvre.

L'enveloppe retenue pour la réalisation du projet est estimée à 1 121 000€ HT.

La consultation sera réalisée selon un marché à procédure adaptée concernant les prestations de services inférieures à 214 000€ HT dont la publicité est formalisée.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- D'AUTORISER le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le stade municipal.
- D'AUTORISER le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à cette consultation.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Mannino

Jacado

Bouat

Ferreira

Duroc